

## Assemblée Générale ALPAF

### *Déclaration liminaire*

Madame la présidente,

Malgré le contexte social difficile notamment dans les transports, les représentants des usagers **FO Finances** ont décidé de siéger à cette assemblée générale, afin de démontrer leur profond attachement aux politiques sociales et aux missions de l'ALPAF (*Association pour le Logement des Personnels des Administrations Financières*).

**FO Finances** appelle l'ensemble des agents de Bercy à participer massivement aux journées interprofessionnelles de grève et aux mobilisations pour l'abandon du projet de réforme de retraite par points.

Le devenir de l'action sociale ministérielle et des associations AGRAF, ALPAF et EPAF nous inquiète. L'action sociale est pour nous une priorité. Elle doit être non seulement maintenue, mais surtout améliorée dans un contexte de restructurations incessantes et massives.

**FO Finances** exige :

- le maintien du budget de l'Action Sociale,
- le maintien des prestations,
- le maintien d'un réseau départemental.

Depuis mai 2018, le secrétariat général a diligenté de nombreux audits afin, soi-disant, d'améliorer les prestations, de simplifier la gouvernance et d'organiser l'articulation entre national et local.

Les différents audits ont souligné la grande compétence des associations AGRAF, ALPAF et EPAF. Ils ont aussi évoqué une mutualisation des fonctions financières, de la communication et une politique tarifaire unique avec une vision nationale.

Les constats sont partagés sur les difficultés de gouvernance de l'action sociale.

**FO Finances** n'est pas fermé à la discussion mais est opposé à la fusion des 3 associations. Par ailleurs l'ATSCAF, la COOP ou Place des arts doivent être exclues de ce débat.

Une chose est certaine, cette incertitude doit cesser. Les spéculations et les rumeurs créent un climat anxiogène pour tous. Une décision doit intervenir dans les plus brefs délais et tout du moins avant la fin du 1er trimestre 2020.

**FO Finances** condamne la nouvelle convention d'objectif de moyens qui ne fait plus mention du droit exclusif, ne mentionne plus le montant de la subvention et dont la durée passe de 3 ans à 1 an.

S'agissant de l'ALPAF, **FO Finances** dénonce les ponctions budgétaires successives sur le budget depuis quelques années, réduisant ainsi le nombre de réservations possibles pour les agents de nos ministères. En 2020, la tutelle a demandé à l'ALPAF d'établir son budget sur la base d'une subvention de 18 millions d'euros mais qu'en sera-t-il des sommes réellement versées ? Au vu des expériences passées permettez-nous d'avoir des doutes puisque cette année encore, l'ALPAF n'a reçu que 15 millions sur les 18 prévus.

L'inquiétude sur la loi ELAN perdure, même si la dernière version du décret comporte la notion de réservation au niveau infra départemental, nous n'avons toujours aucune certitude, et surtout reste la problématique de la conversion du stock en flux. Cette gestion risque de porter un coup aux attributions de logements.

**FO Finances** souhaite que le secrétariat général s'engage dans une politique forte du logement notamment via l'acquisition de logements domaniaux et l'augmentation des places en foyer meublés.

Nous regrettons une nouvelle fois la décision de la tutelle interdisant aux associations le recrutement de fonctionnaires par la voie de mise à disposition. Compte tenu des profils recherchés, cette disposition va juste aboutir à alourdir le travail du service des ressources humaines.

**FO Finances** n'est pas opposé à des changements à condition que lesdits changements représentent une amélioration pour les agents de nos ministères, mais également pour les personnels travaillant au sein des structures d'action sociale ou des opérateurs.

